



Pour diffusion immédiate

COMMUNIQUÉ

AGRILE DU FRENE : SERVICES OFFERTS AUX CITOYENS

L'Île-Perrot, le 29 juin 2016 – Durant le mois de juin, la Ville de L'Île-Perrot a traité 70 frênes du domaine public, répartis sur l'ensemble de son territoire, et ce, dans le but de freiner la progression de l'agrile du frêne.

Les efforts pour contrer la progression de l'agrile du frêne doivent être concertés. Les citoyens sont donc invités à porter une attention particulière à leurs arbres. Pour soutenir les citoyens dans leurs efforts, la Ville offre, gratuitement le service de patrouille verte tout l'été. Avant de procéder à des interventions sur sa propriété, la Ville suggère donc à ses citoyens de contacter ce service pour établir la stratégie d'actions appropriées. Puis, si les frênes des terrains privés nécessitent un traitement, la Ville a obtenu, pour ses citoyens intéressés, un tarif avantageux pour le traitement des arbres au biopesticide *TreeAzin*®. Ce traitement doit préférablement être administré avant la mi-juillet pour obtenir des résultats optimaux. Le but du traitement est de conserver les arbres le plus longtemps possible pour profiter de leurs bénéfiques écologiques, en plus de préserver leur qualité paysagère. Bref, ces actions s'inscrivent dans le plan stratégique de lutte contre l'agrile du frêne adopté en 2015 par la Ville et s'imposait à la suite de la détection de l'insecte sur l'ensemble du territoire de l'île perrot.

Rappel - Qu'est-ce que l'agrile du frêne?

L'agrile du frêne est un insecte exotique qui décime les frênes. Cet insecte provient d'Asie et mesure 1 cm. Cet insecte n'est pas nuisible pour la santé humaine, mais s'attaque aux essences nord-américaines de frênes qui ne sont pas adaptées pour lutter contre lui. Il se propage en volant d'arbre en arbre, mais la manipulation du bois de frêne est aussi à l'origine des infestations : transport du bois de chauffage, du matériel de pépinière, des copeaux de bois, etc.

Pour obtenir plus d'information sur cette problématique et sur le traitement possible, la Ville vous invite à communiquer avec le Service de l'urbanisme et de l'environnement au 514 453-1751, poste 328 ou par courriel à environnement@ile-perrot.qc.ca.

Source : Direction des communications